

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00410
Numéro SIREN : 444 151 153
Nom ou dénomination : A.C.F.D.

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2020 sous le numéro de dépôt A2020/004524

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE VIENNE**

A2020/004524

Dénomination : A.C.F.D.
Adresse : 78 Zone d'Activités la Noyerée 3 38200 LUZINAY
N° de gestion : 2002B00410
N° d'identification : 444151153
N° de dépôt : A2020/004524
Date du dépôt : 28/09/2020
Pièce : Extrait de décision(s) de l'associé unique du 31/07/2020 DASU3



732906



732906

A.C.F.D
SASU au capital de 300.000 euros
Siège social : 78 Zone d'Activités La Noyerée 3 - 38200 LUZINAY
444 151 153 RCS VIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 31 JUILLET 2020

[...]

La société **CC2S DEVELOPPEMENT**, Société par actions simplifiée au capital de 230.000€ dont le siège social est situé 2 avenue des Monts d'Or 69890 La Tour de Salvagny, immatriculée sous le numéro 884 487 257 au registre du commerce et des sociétés de Lyon, représentée par son Président, **Monsieur Vincent BOULLARD**,

Associée unique et propriétaire de la totalité des 800 actions de la Société,

En présence de **Monsieur Franck DEPAIX**, Président,

[...]

TROISIEME DECISION

L'associée unique, prenant acte de la démission de **Monsieur Franck DEPAIX** de son mandat de Président de la Société à compter de ce jour, le dispense expressément de l'exécution du préavis statutaire, et nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée :

CC2S DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 2 avenue des Monts d'Or 69890 La Tour de Salvagny, immatriculée sous le numéro 884 487 257 au registre du commerce et des sociétés de Lyon.

Elle pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

La société **CC2S DEVELOPPEMENT** représentée par **Monsieur Vincent BOULLARD** remercie l'Associée Unique de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte pour son compte les fonctions de Président et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

[...]

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal qui sera porté sur le registre des délibérations de la Société.

Le Président
p/ CC2S DEVELOPPEMENT
Monsieur Vincent BOULLARD

